16 OCTOBRE 2026

AUDIT D'ACCESSIBILITÉ R.G.A.A.

SITE WEB AUDITÉ

Crédit Agricole Technologie & Services (CATS) - Audit de contrôle - Sofilaro

SOMMAIRE

1. Contexte et objectif de l'audit
    1. Pourquoi auditer l'accessibilité numérique
    2. Objectif du document
2. Référentiel et méthodologie
    1. Le référentiel
    2. Méthodologie d'évaluation
3. Périmètre de l'audit
    1. Échantillon audité
    2. Portée du relevé d'anomalies
    3. Gestion des corrections
    4. Limites de l'audit
4. Notions clés d'accessibilité numérique
    1. Rapport de contraste
    2. Masquage accessible
    3. Patterns ARIA
    4. Navigation au clavier
    5. Navigation avec lecteurs d'écran
5. Résultats de l'audit
    1. Taux de conformité global
    2. Répartition par thématique
    3. Points positifs
    4. Points bloquants
6. Comment lire et mettre en oeuvre les préconisations
    1. Structure des préconisations
    2. Priorisation des corrections
    3. Mise en oeuvre
    4. Démarche d'amélioration continue
7. Conclusion
8. Évaluation détaillée
    1. Images
    2. Cadres
    3. Couleurs
    4. Multimédia
    5. Tableaux
    6. Liens
    7. Scripts
    8. Éléments obligatoires
    9. Structuration de l'information
    10. Présentation de l'information
    11. Formulaires
    12. Navigation
    13. Consultation

1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'AUDIT

1.1 POURQUOI AUDITER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Obligations légales

L'accessibilité numérique est encadrée en France par l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, renforcée par le décret n°2019-768 du 24 juillet 2019. Ces textes imposent aux services de communication publique en ligne et à certains acteurs privés de se conformer au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Le non-respect de ces obligations expose les organisations à des sanctions administratives et financières, ainsi qu'à des risques juridiques en cas de préjudice avéré pour les utilisateurs.

Enjeu sociétal et inclusion

Au-delà du cadre réglementaire, l'accessibilité numérique répond à un impératif d'inclusion sociale. En France, environ 14 millions de personnes sont concernées par un ou plusieurs handicaps (sensoriel, moteur, cognitif, mental ou une maladie invalidante). L'accessibilité des services numériques leur garantit un accès équitable à l'information, aux démarches administratives et aux services en ligne.

Rendre un site accessible bénéficie également à tous les utilisateurs : personnes âgées, utilisateurs de mobiles, personnes en situation de handicap temporaire, ou encore utilisateurs évoluant dans des contextes dégradés (connexion lente, environnement bruyant).

1.2 OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce rapport d'audit a pour objectif d'évaluer le niveau de conformité du site audité au regard du RGAA 4.1 et d'identifier les non-conformités qui empêchent ou limitent l'accès aux contenus et fonctionnalités pour les personnes en situation de handicap.

2. RÉFÉRENTIEL ET MÉTHODOLOGIE

2.1 LE RÉFÉRENTIEL

Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) version 4.1 est le référentiel officiel publié par l'État français pour évaluer l'accessibilité des services numériques. Il s'appuie sur les recommandations internationales WCAG 2.1 (Web Content Accessibility Guidelines) niveau A et AA du W3C.

Le RGAA est partiellement compatible avec la norme européenne EN 301 549 V2.1.2 et avec l'ADA (Americans with Disabilities Act).

2.2 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'audit repose sur une double approche :

- **Tests manuels :** vérification par des experts de l'application des critères RGAA via l'inspection du code source, des parcours utilisateurs et la navigation assistée (lecteurs d'écran, navigation au clavier).
- **Tests semi-automatiques :** utilisation d'outils d'analyse pour détecter rapidement certaines non-conformités techniques (contrastes, balises manquantes, hiérarchie de titres).

Les outils suivants ont été mobilisés pour cet audit :

- Inspecteurs de navigateurs (Chrome DevTools, Firefox Developer Tools) : analyse du DOM, du code HTML/CSS et des attributs ARIA.
- Extension d'accessibilité : UC Compagnon.
- Outils de mesure des contrastes : Colour Contrast Analyser, WCAG Color Contrast Checker.
- Lecteurs d'écran : NVDA (Windows), VoiceOver (macOS/iOS), TalkBack (Android).
- Tests au clavier : navigation sans souris pour vérifier l'accessibilité de toutes les fonctionnalités.

Limites des tests automatisés

Les outils automatisés permettent de détecter environ 30 % des problèmes d'accessibilité. Ils ne remplacent pas l'évaluation humaine, indispensable pour :

- Vérifier la pertinence des alternatives textuelles (images, médias).
- Valider la cohérence de la structure documentaire.
- Tester l'utilisabilité réelle avec les technologies d'assistance.
- Évaluer la compréhension et la clarté des contenus.

3. PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

3.1 ÉCHANTILLON AUDITÉ

L'audit porte sur un échantillon représentatif de pages du site, sélectionnées pour couvrir les différentes typologies de contenus et de fonctionnalités :

- Accueil – https://www.sofilaro.fr/
- Mentions légales – https://www.sofilaro.fr/mentions-legales/
- Plan de site – https://www.sofilaro.fr/plan-du-site/
- Accessibilité – https://www.sofilaro.fr/declaration-daccessibilite/
- Politique des cookies – https://www.sofilaro.fr/politique-des-cookies/
- Capital innovation – https://www.sofilaro.fr/metiers/capital-innovation/
- Capital infrastructures – https://www.sofilaro.fr/metiers/capital-infrastructures/
- Dette privée – https://www.sofilaro.fr/metiers/dette-privee/
- Portefeuille – https://www.sofilaro.fr/portefeuille/
- Equipe – https://www.sofilaro.fr/lequipe/
- Notre engagement – https://www.sofilaro.fr/notre-engagement/

3.2 PORTÉE DU RELEVÉ D'ANOMALIES

Ce rapport ne recense pas l'exhaustivité des occurrences d'erreurs présentes dans l'échantillon audité, mais **identifie toutes les typologies d'erreurs constatées.**

Autrement dit, si une même non-conformité se répète à plusieurs endroits d'une page ou sur plusieurs pages, elle n'est mentionnée qu'une seule fois dans le rapport avec un ou plusieurs exemples représentatifs. L'objectif est de permettre aux équipes d'identifier les causes structurelles des problèmes et d'appliquer les corrections de manière systématique.

Exemple : si 20 images de décoration ne possèdent pas l'attribut alt="", le rapport signalera la non-conformité avec quelques exemples, à charge pour l'équipe de corriger l'ensemble des occurrences.

3.3 GESTION DES CORRECTIONS

Si l'audit porte sur un échantillon de pages, **les corrections doivent être appliquées à l'ensemble du site ou de l'application**. Les non-conformités identifiées sont généralement systémiques et affectent l'intégralité du service.

La conformité RGAA exige que 100 % des critères applicables soient respectés sur toutes les pages du site, pas seulement sur celles auditées.

3.4 LIMITES DE L'AUDIT

Cet audit présente plusieurs limites inhérentes à la nature de l'exercice :

- **Photographie à un instant T :** l'audit reflète l'état du site au moment de l'analyse. Toute modification ultérieure (mise à jour de contenus, évolution technique) peut soit faire disparaître des non-conformités relevées dans ce rapport, soit introduire de nouvelles non-conformités.
- **Interprétabilité des critères :** certains critères RGAA requièrent une part de jugement (pertinence d'une alternative textuelle, clarté d'un intitulé de lien). Les conclusions sont fondées sur l'expertise des auditeurs et les bonnes pratiques reconnues.
- **Méthode d'application :** le RGAA propose une méthode d'évaluation structurée, mais certaines situations complexes peuvent nécessiter une interprétation contextuelle.

4. NOTIONS CLÉS D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

4.1 RAPPORT DE CONTRASTE

Le contraste entre la couleur du texte et celle de son arrière-plan doit être suffisant pour garantir la lisibilité, notamment pour les personnes malvoyantes, daltoniennes ou en situation de déficience visuelle.

Le RGAA définit des seuils minimaux selon la taille et la graisse du texte :

Type de texte	Taille	Rapport de contraste minimum
Texte normal	<24px	4.5:1
Texte en gras	<18.5px	4.5:1
Texte normal	≥24px	3:1
Texte en gras	≥18.5px	3:1
Composants d'interface et éléments graphiques porteurs d'information	Toutes tailles	3:1

Recommandation pratique : adopter un rapport minimum de 4,5:1 garantit la conformité quelle que soit la taille du texte.

4.2 MASQUAGE ACCESSIBLE

Le masquage accessible consiste à enrichir la page de contenus textuels visuellement masqués mais exploitables par les technologies d'assistance (lecteurs d'écran).

Cette technique permet de fournir des informations contextuelles supplémentaires aux utilisateurs de synthèses vocales sans modifier l'apparence visuelle de l'interface.

Exemple de la classe CSS ".sr-only" (screen reader only), inspirée de Bootstrap et adaptable à tout contexte :

```
.sr-only {
  position: absolute;
  width: 1px;
  height: 1px;
  padding: 0;
  margin: -1px;
  overflow: hidden;
  clip: rect(0, 0, 0, 0);
  white-space: nowrap;
```

```
  border: 0;
}
```

Référence : https://gist.github.com/ffoodd/000b59f431e3e64e4ce1a24d5bb36034

4.3 PATTERNS ARIA

ARIA (Accessible Rich Internet Applications) est une spécification du W3C qui enrichit le HTML pour améliorer l'accessibilité des interfaces dynamiques et des composants complexes (onglets, accordéons, modales, menus) **uniquement pour les lecteurs d'écran.**

Les attributs ARIA transmettent aux technologies d'assistance :

- Le **rôle** d'un élément (`role="button"`, `role="dialog"`).
- Son **état** (`aria-expanded`, `aria-checked`, `aria-hidden`).
- Ses **propriétés** (`aria-label`, `aria-describedby`, `aria-live`).

Important : ARIA doit être utilisé en complément du HTML sémantique, jamais en remplacement. Un usage incorrect peut dégrader l'accessibilité plutôt que l'améliorer.

4.4 NAVIGATION AU CLAVIER

Toutes les fonctionnalités du site doivent être accessibles et utilisables au clavier seul, sans recourir à la souris. Cela concerne les personnes ayant des limitations motrices, les utilisateurs de lecteurs d'écran et les utilisateurs avancés.

Principes clés :

- Tous les éléments interactifs (liens, boutons, champs de formulaire) doivent être atteignables avec la touche `Tab`.
- L'ordre de tabulation doit suivre un ordre logique et cohérent.
- Le focus clavier doit être visible en permanence.
- Les interactions complexes (menus déroulants, modales) doivent gérer les touches `Échap`, `Entrée` et les flèches directionnelles.

4.5 NAVIGATION AVEC LECTEURS D'ÉCRAN

Sur ordinateur

Les lecteurs d'écran (NVDA, JAWS, VoiceOver) permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes de naviguer via des raccourcis clavier spécifiques :

- Navigation par titres (`H` pour heading).
- Navigation par landmarks/régions (`D` pour landmark, `R` pour région).
- Liste des liens (`Insert` + `F7`).
- Navigation par éléments de formulaire (`F` pour form).

Sur mobile

Les périphériques iOS et Android intègrent des synthèses vocales natives (VoiceOver, TalkBack). Deux modes principaux :

- **Navigation séquentielle :** balayage horizontal pour parcourir les éléments dans l'ordre du DOM. Mode exhaustif mais potentiellement long sur des pages volumineuses.

- **Navigation "au doigt" :** l'élément sous le doigt est vocalisé. Mode rapide pour les utilisateurs connaissant l'interface, mais risque de manquer des éléments de petite taille.

La structure du code HTML et l'ordre des éléments dans le DOM sont déterminants pour la qualité de ces parcours.

5. RÉSULTATS DE L'AUDIT

5.1 TAUX DE CONFORMITÉ GLOBAL

Le taux de conformité par critère de l'application est de 83% et le taux moyen de conformité du service en ligne est de 85%.

Le taux de conformité est calculé selon deux métriques :

- **Taux de conformité par critère :** nombre de critères conformes / nombre de critères applicables.
- **Taux de conformité du service en ligne :** moyenne des taux de conformité par page.

Le taux officiel à indiquer sur votre site, dans la déclaration d'accessibilité, est le taux de conformité par critère.

5.2 RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE

Répartition des critères par thématique :

	Conformes	Non Conformes	Total des critères applicables
1. Images	2	1	3
2. Cadres	0	0	0
3. Couleurs	3	0	3
4. Multimédia	0	0	0
5. Tableaux	2	0	2
6. Liens	0	2	2
7. Scripts	1	1	2
8. Éléments obligatoires	6	1	7
9. Structuration de l'information	3	1	4
10. Présentation de l'information	14	0	14
11. Formulaires	1	0	1
12. Navigation	7	2	9
13. Consultation	5	1	6
Total	**44**	**9**	**53**
	Taux 83%		

On compte 53 critères applicables sur 106.

5.3 POINTS POSITIFS

Ces éléments témoignent d'une attention portée à l'accessibilité et constituent des bases solides pour la mise en conformité complète.

- **Critère 1.3 -** [CTRL 10/2026 - Urbilog OK]Alternative textuelle d'image non pertinente ou contenu alternatif non pertinent
- **Critère 3.2 -** [CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Rapport de contraste entre le texte et son arrière-plan inférieur aux exigences du RGAA
- **Critère 3.3 -** [CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Contraste inférieur à 3:1 entre un composant d'interface et son arrière-plan

- **Critère 3.3 -** [CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Contraste inférieur à 3:1 entre un élément graphique et son arrière-plan
- **Critère 7.3 -** [CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Composant interactif non atteignable
- **Critère 7.3 -** [CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Élément interactif prenant le focus à tort
- **Critère 9.1 -** [CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre
- **Critère 9.1 -** [CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre (Modales cookies)
- **Critère 10.4 -** [CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Texte non lisible lors d'une augmentation de la taille des caractères à 200 %
- **Critère 10.6 -** [CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Lien non visible par rapport au texte environnant
- **Critère 10.11 -** [CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Information ou fonctionnalité non disponible avec une fenêtre réduite
- **Critère 10.13 -** [CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Contenus additionnels non contrôlables par l'utilisateur (hors cas particuliers)
- **Critère 10.14 -** [CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Contenus additionnels affichés via les styles uniquement non visibles au clavier ou à la souris
- **Critère 12.11 -** [CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Contenus additionnels non atteignables au clavier (Touche Echap)

5.4 POINTS BLOQUANTS

Les non-conformités suivantes constituent des obstacles majeurs à l'utilisation de l'application par les personnes en situation de handicap. Elles nécessitent une correction prioritaire :

- **Critère 6.1 -** [CTRL 08/2026 - KO Urbilog] Intitulé visible du lien qui n'est pas repris dans l'intitulé accessible
- **Critère 6.2 -** [CTRL 08/2026 - KO Urbilog] Lien image (SVG) sans intitulé
- **Critère 7.1 -** [CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Mauvaise vocalisation d'un carrousel décoratif
- **Critère 13.3 -** [CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Document bureautique en téléchargement sans version accessible

6. COMMENT LIRE ET METTRE EN OEUVRE LES PRÉCONISATIONS

6.1 STRUCTURE DES PRÉCONISATIONS

Chaque non-conformité identifiée dans l'évaluation détaillée est composée à la manière d'une "User Story" :

- **"En tant que"** : typologie des personnes en situation de handicap concernées et indication de l'opération à pouvoir réaliser.
- **Constat :**
    - Description de la non-conformité en référence au RGAA
    - Localisation de l'erreur
    - Conditions dans lesquelles l'anomalie se produit
- **Conséquence** : description de la problématique.
- **Critères d'acceptation** : les attendus pour rendre conforme l'élément.
- **Remarque**.

6.2 PRIORISATION DES CORRECTIONS

Nous recommandons d'aborder les corrections selon l'ordre suivant :

1. **Point bloquant** : anomalies empêchant totalement l'accès à des contenus ou fonctionnalités essentielles
2. **Autres non-conformités** : problèmes dégradant significativement l'expérience utilisateur

6.3 MISE EN OEUVRE

La correction des non-conformités nécessite une approche coordonnée :

- **Le chef de projet / le Product Owner** : priorisation des corrections, gestion des indicateurs.
- **Équipes de développement** : implémentation des corrections techniques (HTML, CSS, JavaScript, ARIA).
- **Équipes éditoriales** : amélioration des alternatives textuelles, des libellés de boutons, de la structuration des contenus.
- **Équipes design** : ajustement des couleurs, des contrastes, des zones tactiles, de l'organisation visuelle.
- **Tests continus** : validation des corrections avec les outils et technologies d'assistance avant mise en production.

6.4 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Au-delà de ce premier audit, nous recommandons de :

- Intégrer des **tests d'accessibilité dans le cycle de développement** (checklists, tests automatisés en CI/CD)
- **Former et sensibiliser** les équipes aux enjeux et bonnes pratiques d'accessibilité mobile
- Réaliser des **audits de suivi réguliers** pour maintenir la conformité dans le temps et lors des mises à jour

- Recueillir les **retours d'utilisateurs en situation de handicap** pour identifier des points d'amélioration au-delà des critères techniques

7. CONCLUSION

RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DU CONTEXTE DE L'AUDIT

Contexte de l'audit

Cet audit a été réalisé dans le cadre de l'évaluation de l'accessibilité numérique du site web Sofilaro, conformément aux exigences du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) 4.1. Cette démarche s'inscrit à la fois dans le respect des obligations légales relatives à l'accessibilité numérique et dans une volonté de garantir un accès équitable aux contenus et services proposés aux personnes en situation de handicap.

Objectifs principaux

L'audit avait pour objectifs :

- d'évaluer le niveau de conformité du site au regard des critères du RGAA 4.1 ;
- d'identifier les non-conformités susceptibles de limiter l'accès aux contenus ou fonctionnalités ;
- de mesurer l'impact de ces anomalies sur les utilisateurs ;
- de formuler des recommandations permettant d'améliorer durablement l'accessibilité du service.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

État général de conformité

L'évaluation réalisée sur l'échantillon représentatif de pages auditées met en évidence un niveau de conformité partiel. Sur les 53 critères RGAA applicables, 33 sont conformes et 20 sont non conformes, soit un taux de conformité par critère de 83 %, correspondant au taux officiel à publier dans la déclaration d'accessibilité. Le taux moyen de conformité du service en ligne est de 72 %.

Ces résultats montrent que plusieurs fondamentaux de l'accessibilité sont déjà pris en compte, mais que des obstacles significatifs subsistent pour certains profils d'utilisateurs.

Points forts

Les résultats de l'audit mettent en évidence plusieurs éléments conformes, notamment :

- la présence d'alternatives textuelles pour les images porteuses d'information ;
- la conformité des tableaux applicables ;
- la bonne prise en compte de nombreux critères relatifs aux éléments obligatoires ;
- un niveau global satisfaisant concernant la navigation et la consultation ;
- la conformité du formulaire audité.

Ces éléments constituent une base solide pour poursuivre la démarche de mise en conformité.

Points faibles

Les principales non-conformités concernent :

- les contrastes insuffisants entre les textes, composants graphiques ou éléments d'interface et leur arrière-plan ;

- certains liens dont l'intitulé accessible ne correspond pas à l'intitulé visible ou qui sont dépourvus d'intitulé ;
- des composants interactifs et scripts insuffisamment accessibles aux technologies d'assistance ;
- des problèmes de navigation et d'adaptation responsive ;
- l'absence de version accessible pour certains documents téléchargeables.

Ces anomalies affectent plusieurs thématiques majeures du RGAA et nécessitent une prise en charge prioritaire.

DÉTAILS DES NON-CONFORMITÉS CRITIQUES

Description des non-conformités

L'audit a identifié plusieurs anomalies bloquantes, parmi lesquelles :

- des rapports de contraste inférieurs aux seuils réglementaires pour certains textes et composants d'interface ;
- un élément graphique (lien LinkedIn) devenant difficilement perceptible en affichage adaptatif ;
- des liens SVG sans intitulé accessible ;
- un menu utilisant des rôles ARIA provoquant une mauvaise restitution par les lecteurs d'écran ;
- un carrousel décoratif vocalisé alors qu'il devrait être ignoré ;
- un composant interactif non atteignable au clavier ;
- des contenus ou fonctionnalités indisponibles lorsque la fenêtre est réduite ;
- des contenus additionnels qui ne peuvent être contrôlés par l'utilisateur ;
- la présence de documents bureautiques téléchargeables sans alternative accessible.

Impact sur les utilisateurs

Ces non-conformités peuvent avoir des conséquences importantes pour les utilisateurs en situation de handicap :

- difficultés de lecture pour les personnes malvoyantes ou daltoniennes ;
- surcharge informationnelle pour les utilisateurs de lecteurs d'écran ;
- impossibilité d'accéder à certaines fonctionnalités au clavier ;
- perte de repères dans la navigation ;
- accès partiel ou impossible à certains contenus.

Dans certains cas, ces obstacles peuvent conduire à l'abandon d'un parcours ou empêcher totalement l'accès à une information ou à un service.

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS CORRECTIVES

Priorisation des actions

Court terme

- Corriger l'ensemble des anomalies identifiées comme bloquantes.
- Mettre en conformité les contrastes insuffisants.
- Corriger les liens dépourvus d'intitulés accessibles.
- Rendre accessibles les composants interactifs non atteignables.

Moyen terme

- Revoir l'implémentation des composants dynamiques (menus, carrousels, contenus additionnels).

- Harmoniser les pratiques de rédaction des alternatives textuelles.
- Corriger les problèmes de restitution responsive.

Long terme

- Intégrer l'accessibilité dans les processus de conception, de développement et de validation.
- Généraliser les contrôles d'accessibilité avant chaque mise en production.

Actions spécifiques

Les actions prioritaires recommandées sont :

- ajuster les couleurs et styles graphiques afin de respecter les ratios de contraste RGAA ;
- supprimer la vocalisation des éléments purement décoratifs ;
- fournir des intitulés accessibles cohérents pour tous les liens ;
- corriger les rôles ARIA inadaptés et privilégier les composants HTML natifs lorsque cela est possible ;
- garantir l'accès au clavier de toutes les fonctionnalités ;
- fournir des versions accessibles des documents proposés au téléchargement ;
- vérifier l'affichage et l'utilisation du site dans des contextes de zoom ou de réduction de fenêtre.

Ressources et outils

Pour accompagner la mise en conformité, il est recommandé de poursuivre l'utilisation des outils déjà mobilisés dans le cadre de l'audit :

- Chrome DevTools et Firefox Developer Tools ;
- UC Compagnon ;
- Colour Contrast Analyser ;
- WCAG Color Contrast Checker ;
- NVDA, VoiceOver et TalkBack.

Une sensibilisation régulière des équipes de conception, de développement et de rédaction aux exigences du RGAA est également recommandée.

PROCHAINES ÉTAPES

Plan de suivi et d'évaluation

Après correction des anomalies identifiées, un audit de contrôle devra être réalisé afin de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre et de recalculer le taux de conformité du site.

Il est également recommandé de mettre en place des contrôles intermédiaires lors des évolutions du site afin de prévenir l'apparition de nouvelles non-conformités.

Engagement à long terme

L'accessibilité doit être intégrée comme une exigence permanente du cycle de vie du site. La mise en place de tests réguliers, l'intégration de contrôles dans les processus de développement et la prise en compte des retours d'utilisateurs en situation de handicap permettront de maintenir et d'améliorer durablement le niveau de conformité.

CONCLUSION FINALE

Importance de l'accessibilité

L’accessibilité numérique constitue un enjeu réglementaire, social et qualitatif majeur. Elle garantit l’accès aux contenus et services pour tous les utilisateurs, indépendamment de leurs capacités, tout en améliorant la qualité globale du service numérique.

L’audit met en évidence un niveau de conformité encourageant mais encore insuffisant pour atteindre les exigences du RGAA. Les anomalies identifiées restent néanmoins clairement localisées et peuvent faire l’objet d’un plan de correction structuré.

Appel à l’action

La poursuite des efforts engagés permettra d’améliorer significativement l’expérience utilisateur et de renforcer la conformité réglementaire du site. Il est donc recommandé de traiter en priorité les anomalies bloquantes identifiées, puis d’inscrire l’accessibilité dans une démarche d’amélioration continue impliquant l’ensemble des acteurs du projet.

8. ÉVALUATION DÉTAILLÉE

1. IMAGES

Critère 1.1 - Chaque image porteuse d'information a-t-elle une alternative textuelle ?

CONFORME

Critère 1.2 - Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?

NON CONFORME

Anomalie

Pages concernées : Accueil

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Présence d'une vocalisation sur une image <canvas> décorative.

[CTRL Urbilog KO] : Erreur non corrigé.

En tant que :

- personne aveugle ou malvoyante ;
- personne utilisant une plage braille ;
- personne utilisant une navigation textuelle ou à faible affichage,

je veux que les images décoratives soient ignorées, afin de ne pas être distrait ou gêné par des informations non pertinentes lors de ma navigation.

Constat :

Les éléments Canva du carrousel de la page "Accueil" sont des images décoratives qui sont vocalisées aux lecteur d'écran.

Préconisation à lier avec le critère 7.1 lié au carrousel.

Conséquence :

Les utilisateurs sont confrontés à une surcharge d'informations inutiles qui perturbent la compréhension du contenu réel de la page, nuisent à la fluidité de la navigation et allongent le temps nécessaire pour accéder aux informations utiles.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

1. L'image `<canvas>` est dépourvue des attributs :
    - `aria-labelledby` ;
    - `aria-label` ;
    - `title`.
2. L'image `<canvas>` est dépourvue d'alternatives textuelles ;
3. L'image `<canvas>` est dépourvue d'un contenu alternatif entre les balises `<canvas>` et `</canvas>` ;

4. L'image `<canvas>` possède un attribut `aria-hidden="true"`.

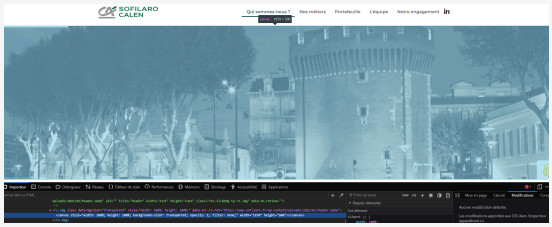


Figure n°1 : [KO Urbilog], Présence d'une vocalisation sur une image <canvas> décorative - Page Accueil

Critère 1.3 - Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée

[CTRL 10/2026 - Urbilog OK]Alternative textuelle d'image non pertinente ou contenu alternatif non pertinent

[CTRL Urbilog OK]

En tant que :

- personne aveugle ou malvoyante ;
- personne utilisant une plage braille ;
- personne utilisant une navigation textuelle ou à faible affichage ;
- personne ayant des troubles cognitifs ou du langage,

je veux que les alternatives textuelles des images porteuses d'information soient claires, précises et significatives, afin de comprendre exactement l'information que ces images transmettent et ne pas être induit en erreur par un texte approximatif ou hors sujet.

Constat :

~~Les logos Crédit agricole des pages "Capital innovation", "Capital infrastructures" et "Dette privée" se trouvant après le titre du contenu principal possèdent un title ne reprenant pas l'information de l'image.~~

Conséquence :

Les utilisateurs reçoivent une information partielle, trompeuse ou inutile. Cela peut nuire à la compréhension du contenu, empêcher la réalisation d'une action, ou les exclure d'informations importantes véhiculées uniquement par l'image.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

Ici, il faut reprendre ce qu'il y a sur l'image, à savoir "Logo Crédit Agricole Calen capital infrastructures" pour la page "Capital infrastructures", il en va de même pour les deux autres pages.

La page "Capital innovation", le logo doit être "Logo Crédit Agricole Sofilaro Innovation".

La page "Dette privée", le logo doit être "Logo Crédit Agricole Sofilaro Dette privée".

Remarque :

Les conditions de restitution d'une alternative textuelle via des technologies d'assistance (par exemple une plage braille) nécessitent qu'elle soit la plus courte possible. Une longueur maximale de 80 caractères est fortement recommandée ; elle limitera le nombre de manipulations nécessaires pour lire l'alternative par les utilisateurs de plages braille ou de loupes d'écran notamment.

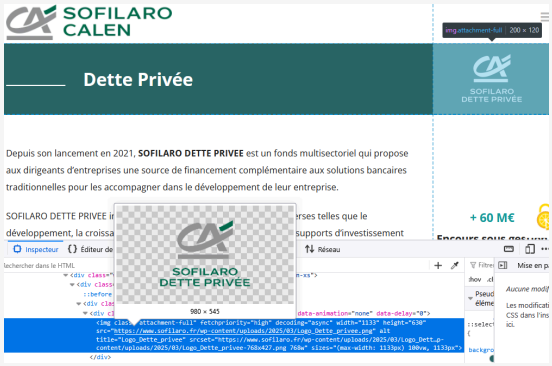


Figure n°2 : [OK -Urbilog], Alternative textuelle d'image non pertinente ou contenu alternatif non pertinent - Exemple Page Dette privée

Critère 1.4 - Pour chaque image utilisée comme CAPTCHA ou comme image-test, ayant une alternative textuelle, cette alternative permet-elle d'identifier la nature et la fonction de l'image ?

NON APPLICABLE

Critère 1.5 - Pour chaque image utilisée comme CAPTCHA, une solution d'accès alternatif au contenu ou à la fonction du CAPTCHA est-elle présente ?

NON APPLICABLE

Critère 1.6 - Chaque image porteuse d'information a-t-elle, si nécessaire, une description détaillée ?

NON APPLICABLE

Critère 1.7 - Pour chaque image porteuse d'information ayant une description détaillée, cette description est-elle pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 1.8 - Chaque image texte porteuse d'information, en l'absence d'un mécanisme de remplacement, doit si possible être remplacée par du texte stylé. Cette règle est-elle respectée (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 1.9 - Chaque légende d'image est-elle, si nécessaire, correctement reliée à l'image correspondante ?

NON APPLICABLE

2. CADRES

Critère 2.1 - Chaque cadre a-t-il un titre de cadre ?

NON APPLICABLE

Critère 2.2 - Pour chaque cadre ayant un titre de cadre, ce titre de cadre est-il pertinent ?

NON APPLICABLE

3. COULEURS

Critère 3.1 - Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?

CONFORME

Critère 3.2 - Dans chaque page web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Notre engagement

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Rapport de contraste entre le texte et son arrière-plan inférieur aux exigences du RGAA

[CTRL OK Urbilog]

En tant que :

- personne daltonienne ;
- personne malvoyante ;
- personne ayant une sensibilité à la lumière,

je veux que le texte ait un contraste suffisant avec son arrière-plan, afin de pouvoir lire confortablement et sans effort les contenus, quelle que soit la luminosité ou mes capacités visuelles.

Constat :

~~Les textes sur les images du segment "Nos engagements" de la page "Notre engagement" possèdent sur fond clair un rapport de contraste pouvant atteindre au minimum 2.5:1 par rapport à son fond.~~

Conséquence :

Les utilisateurs ayant une basse vision, un daltonisme ou une fatigue visuelle peuvent manquer des informations importantes, devoir utiliser un outil de grossissement ou d'abandonner leur navigation. Cela nuit à la lisibilité, au confort d'utilisation et à l'accessibilité globale du site.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Le rapport de contraste entre le texte et son arrière-plan respecte les exigences du RGAA (soit un mécanisme permet à l'utilisateur de respecter les exigences du RGAA) :
  - 4,5:1 :
    - pour le texte et le texte en image sans effet de graisse d'une taille restituée inférieure à 24 px ;
    - pour le texte et le texte en image en gras d'une taille restituée inférieure à 18,5 px.
  - 3:1 :
    - pour le texte et le texte en image sans effet de graisse d'une taille restituée supérieure ou égale à 24 px ;
    - pour le texte et le texte en image en gras d'une taille restituée supérieure ou égale à 18,5 px.
- Tests à mener :
  - Les contrastes sont testés sur l'état normal, survolé, actif et désactivé des éléments interactifs (liens, boutons, etc.).
  - Les textes affichés sur une image de fond ou un dégradé disposent d'un fond uni ou semi-transparent assurant un rapport de contraste suffisant.
  - Aucune information essentielle ne doit être affichée avec un rapport de contraste insuffisant, même pour des textes décoratifs.
  - Les contrastes sont testés en mode clair et en mode sombre, si le site en propose plusieurs.
  - Un mode contrasté peut-être implémenté et seul ce mode sera soumis à une obligation de résultats conforme.



Figure n°3 : [OK Urbilog]Rapport de contraste entre le texte et son arrière-plan inférieur aux exigences du RGAA - Page Notre engagement

Critère 3.3 - Dans chaque page web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations sont-elles suffisamment contrastées (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Contraste inférieur à 3:1 entre un composant d'interface et son arrière-plan

[CTRL OK Urbilog]

En tant que :

- personne daltonienne ;
- personne malvoyante ;
- personne ayant une sensibilité à la lumière,

je veux que les couleurs utilisées dans les éléments d'interface ou graphiques soient suffisamment contrastées entre elles, afin de pouvoir distinguer clairement les éléments interactifs, les états (actif, inactif, sélectionné), ou les informations transmises par des couleurs juxtaposées.

Constat :

~~Les "boutons" du carrousel de la page "Accueil" ont un rapport de contraste inférieur à 3:1 par rapport à leur fond en fonction de l'image en cours du carrousel.~~

Conséquence :

Les utilisateurs ayant une basse vision, des troubles de la perception des couleurs ou utilisant un affichage en niveaux de gris ont des difficultés à distinguer les éléments interactifs, les statuts ou les données visuelles. Cela peut entraîner des erreurs d'interprétation, des clics involontaires ou un abandon du parcours.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Soit le rapport de contraste entre les couleurs du composant dans ses différents états et la couleur d'arrière-plan contiguë est de 3:1, au moins ;
- Soit un mécanisme permet à l'utilisateur d'afficher le composant avec un rapport de contraste de 3:1, au moins.

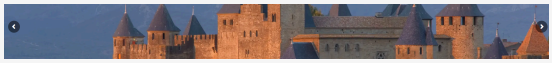


Figure n°4 : [OK Urbilog], Contraste inférieur à 3:1 entre un composant d'interface et son arrière-plan - Page Accueil

Point positif

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Contraste inférieur à 3:1 entre un élément graphique et son arrière-plan

[CTRL OK Urbilog]

En tant que :

- personne daltonienne ;
- personne malvoyante ;
- personne ayant une sensibilité à la lumière,

je veux que les couleurs utilisées dans les éléments d'interface ou graphiques soient suffisamment contrastées entre elles, afin de pouvoir distinguer clairement les éléments interactifs, les états (actif, inactif, sélectionné), ou les informations transmises par des couleurs juxtaposées.

Constat :

~~Le lien LinkedIn, présent sur l'en-tête du site, est bien visible en mode normal, mais se fond dans le menu de navigation lorsqu'il est en vue adaptative.~~

~~Le rapport de contraste est de 1:1 par rapport à son fond.~~

Conséquence :

Les utilisateurs ayant une basse vision, des troubles de la perception des couleurs ou utilisant un affichage en niveaux de gris ont des difficultés à distinguer les éléments interactifs, les statuts ou les données visuelles. Cela peut entraîner des erreurs d'interprétation, des clics involontaires ou un abandon du parcours.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Soit le rapport de contraste entre les couleurs de l'élément graphique nécessaires à sa compréhension et la couleur d'arrière-plan contiguë est de 3:1, au moins ;

- Soit un mécanisme permet à l'utilisateur d'afficher le composant avec un rapport de contraste de 3:1, au moins.

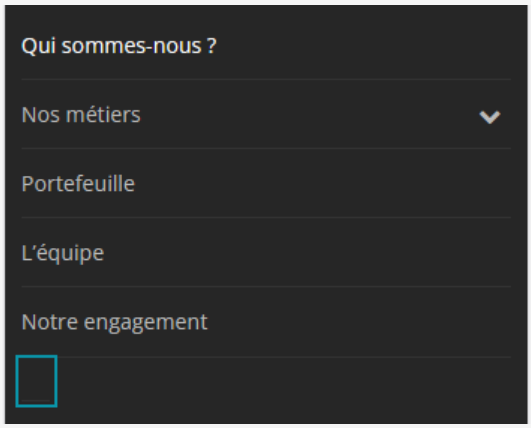


Figure n°5 : [OK Urbilog], Contraste inférieur à 3:1 entre un élément graphique et son arrière-plan - En-tête du site

4. MULTIMÉDIA

Critère 4.1 - Chaque média temporel pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, une transcription textuelle ou une audiodescription (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 4.2 - Pour chaque média temporel pré-enregistré ayant une transcription textuelle ou une audiodescription synchronisée, celles-ci sont-elles pertinentes (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 4.3 - Chaque média temporel synchronisé pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, des sous-titres synchronisés (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 4.4 - Pour chaque média temporel synchronisé pré-enregistré ayant des sous-titres synchronisés, ces sous-titres sont-ils pertinents ?

NON APPLICABLE

Critère 4.5 - Chaque média temporel pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, une audiodescription synchronisée (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 4.6 - Pour chaque média temporel pré-enregistré ayant une audiodescription synchronisée, celle-ci est-elle pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 4.7 - Chaque média temporel est-il clairement identifiable (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 4.8 - Chaque média non temporel a-t-il, si nécessaire, une alternative (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 4.9 - Pour chaque média non temporel ayant une alternative, cette alternative est-elle pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 4.10 - Chaque son déclenché automatiquement est-il contrôlable par l'utilisateur ?

NON APPLICABLE

Critère 4.11 - La consultation de chaque média temporel est-elle, si nécessaire, contrôlable par le clavier et tout dispositif de pointage ?

NON APPLICABLE

Critère 4.12 - La consultation de chaque média non temporel est-elle contrôlable par le clavier et tout dispositif de pointage ?

NON APPLICABLE

Critère 4.13 - Chaque média temporel et non temporel est-il compatible avec les technologies d'assistance (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

5. TABLEAUX

Critère 5.1 - Chaque tableau de données complexe a-t-il un résumé ?

NON APPLICABLE

Critère 5.2 - Pour chaque tableau de données complexe ayant un résumé, celui-ci est-il pertinent ?

NON APPLICABLE

Critère 5.3 - Pour chaque tableau de mise en forme, le contenu linéarisé reste-t-il compréhensible ?

CONFORME

Critère 5.4 - Pour chaque tableau de données ayant un titre, le titre est-il correctement associé au tableau de données ?

NON APPLICABLE

Critère 5.5 - Pour chaque tableau de données ayant un titre, celui-ci est-il pertinent ?

NON APPLICABLE

Critère 5.6 - Pour chaque tableau de données, chaque en-tête de colonne et chaque en-tête de ligne sont-ils correctement déclarés ?

NON APPLICABLE

Critère 5.7 - Pour chaque tableau de données, la technique appropriée permettant d'associer chaque cellule avec ses en-têtes est-elle utilisée (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 5.8 - Chaque tableau de mise en forme ne doit pas utiliser d'éléments propres aux tableaux de données. Cette règle est-elle respectée ?

CONFORME

6. LIENS

Critère 6.1 - Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?

NON CONFORME

⚠ Anomalie bloquante

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 08/2026 - KO Urbilog] Intitulé visible du lien qui n'est pas repris dans l'intitulé accessible

[CTRL KO Urbilog] : Les erreurs de la page d'accueil et de l'en-tête n'ont pas été corrigé.

En tant que :

- personne aveugle ou malvoyante ;
- personne utilisant une plage braille ;
- personne en situation de handicap moteur utilisant la commande vocale,

je veux que l'intitulé accessible d'un lien reflète exactement le texte visible à l'écran, afin de pouvoir comprendre l'action du lien via un lecteur d'écran et activer ce lien à la voix si besoin, en m'appuyant sur ce que je vois.

Constat :

- Sur la page "Portefeuille", certains liens d'image d'entreprise ne sont pas repris comme ils sont visuellement, par exemple

"Ela Innovation" vocalise "Elainnovation", ne transmettant pas le bon nom de l'entreprise aux utilisateurs.
- Sur la page "Accueil" dans la section "Nos métiers", plusieurs liens "En savoir plus" possèdent un title ne reprenant pas l'intitulé visible "En savoir plus".
- Sur l'en-tête du site, les liens "Sofilaro Calen" sont vocalisés "Sofilaro" au lieu de "Sofilaro Calen Retour à l'accueil".

Conséquence :

- Les utilisateurs de lecteurs d'écran reçoivent une information tronquée ou différente, ce qui altère leur compréhension.
- Les utilisateurs de commande vocale ne peuvent pas interagir avec l'élément, car ils ne peuvent pas s'appuyer sur l'intitulé qu'ils voient à l'écran. Cela crée une double rupture d'accessibilité et une inégalité d'accès aux fonctionnalités.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- L'intitulé visible du lien est repris intégralement dans l'intitulé accessible ;
- Aucun attribut (`aria-label`, `aria-labelledby`, `aria-hidden`) ne doit masquer ou remplacer inutilement le texte visible ;
- Si un libellé complémentaire est nécessaire, il est ajouté, mais ne remplace pas l'intitulé visible.

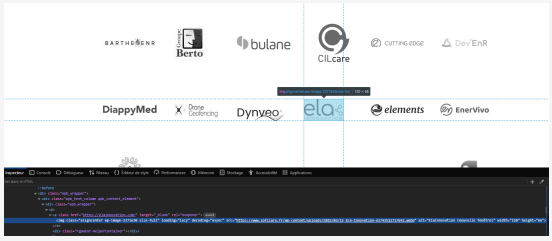


Figure n°6 : [OK Urbilog]Intitulé visible du lien qui n'est pas repris dans l'intitulé accessible - Page Portefeuille



Figure n°7 : [KO Urbilog]Intitulé visible du lien qui n'est pas repris dans l'intitulé accessible - Page Accueil



Figure n°8 : [KO Urbilog]Intitulé visible du lien qui n'est pas repris dans l'intitulé accessible - En-tête du site

Critère 6.2 - Dans chaque page web, chaque lien a-t-il un intitulé ?

NON CONFORME

⚠ Anomalie bloquante

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 08/2026 - KO Urbilog] Lien image (SVG) sans intitulé

[CTRL KO Urbilog] : Erreur non corrigé

- En tant que :
  - personne aveugle ou malvoyante utilisant un lecteur d'écran ;
  - personne en situation de handicap moteur utilisant la commande vocale ;
  - personne ayant des troubles cognitifs ou de l'attention ayant besoin de repères clairs pour la navigation.
- je veux :
  - que chaque lien possède un intitulé clair et accessible ;
  - activer le lien par commande vocale sans ambiguïté ;
  - me repérer dans la page et naviguer sans confusion.
- afin de comprendre la destination ou l'action du lien et naviguer de manière autonome et efficace.

Constat :

Dans l'en-tête du site, en vue adaptative, le menu hamburger est un lien sans intitulé.

Cette préconisation est à lier avec le critère 7.1 sur le menu hamburger n'ayant pas une bonne sémantique.

Conséquence :

L'utilisateur ne peut pas utiliser ces liens, ou le fait de manière hasardeuse, ce qui entraîne une perte de repères, une frustration, et une rupture dans l'accès à l'information ou aux fonctionnalités proposées.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

Dans le cas d'un lien HTML, le « nom accessible » est obtenu selon l'ordre suivant :

1. passage de texte associé par l'attribut `aria-labelledby` ;
2. sinon, contenu de l'attribut `aria-label` ;
3. sinon, pour l'élément `<svg>` :
   1. passage de texte associé par l'attribut `aria-labelledby` ;
   2. sinon, contenu de l'attribut `aria-label` ;
   3. sinon, contenu de l'élément `<title>`, enfant direct du lien ;
   4. sinon, contenu de l'attribut `xlink:title` ;
   5. sinon, contenu texte d'un ou plusieurs éléments `<text>`. Il faut cependant être vigilant car cet algorithme de calcul n'est pas encore pris en compte et effectif au sein

des différents lecteurs d'écran. À ce jour, le support est disponible avec VoiceOver, mais incomplet ou lacunaire avec JAWS et NVDA. Si bien que le plus petit dénominateur commun sur lequel il est possible de se reposer pour fournir un intitulé au lien est l'élément `<text>`.

4. sinon, contenu de l'attribut `title`.

Cet ordre doit être utilisé pour déterminer ce qui constitue l'intitulé du lien.

- Note 1 : un intitulé de lien sera considéré comme non-explicite dans le cas où le « nom accessible » ne reprend pas l'intitulé visible du lien ;
- Note 2 : en raison de la configuration possible des aides techniques permettant de forcer la restitution du « nom accessible » issu du contenu de l'attribut `title` au détriment du « nom accessible » issu du contenu du lien. Un intitulé de lien sera considéré comme non-explicite dans le cas où le lien possède un attribut `title` dont la valeur ne reprendrait pas au moins le « nom accessible » issu du contenu du lien ;
- Note 3 : dans le cas de la présence de plusieurs liens ayant une destination différente dont le « nom accessible » est identique. L'intitulé de lien seul sera considéré comme non-explicite si le contexte de lien ne permet pas de les différencier ;
- Note 4 : bien que le calcul du nom accessible d'un lien tienne compte de contenus texte générés en CSS via les pseudo-éléments `::before` et `::after`, cette pratique ne doit pas être utilisée, car elle constitue une non-conformité au critère 1.3.1 des WCAG 2.1.

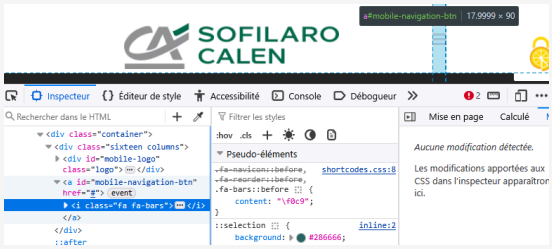


Figure n°9 : [KO Urbilog]Lien image (SVG) sans intitulé - En-tête du site

7. SCRIPTS

Critère 7.1 - Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?

NON CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital

innovation, *Capital infrastructures*, *Dette privée*, *Portefeuille*, *Equipe*, *Notre engagement*

[CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Mauvaise vocalisation d'un menu (rôles menu/menubar/menuitem)

[CTRL Urbilog OK]

En tant que personne utilisant un lecteur d'écran ou d'une plage braille, je veux pouvoir naviguer et interagir avec le menu et ses éléments, afin d'accéder aux fonctionnalités proposées sans dépendre de la souris.

Constat :

~~Le menu Hamburger de l'en-tête de site, présente lorsqu'on passe le site en vue adaptative, n'est pas vocalisé comme un menu de navigation Hamburger~~.

Conséquence :

- L'utilisateur ne comprend pas qu'il s'agit d'un menu interactif ;
- Il ne peut pas se déplacer facilement entre les options ;
- Les états cochés et sélectionnés ne sont pas vocalisés ;
- Confusion importante pour les utilisateurs de lecteurs d'écran.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

Utiliser :

- `role="menubar"` ou `role="menu"` selon le contexte ;
- `role="menuitem"` pour les éléments simples ;
- `role="menuitemcheckbox"` ou `role="menuitemradio"` si applicable ;

Ajouter les attributs :

- `aria-checked`, `aria-pressed`, `aria-haspopup`, `aria-expanded`, `aria-controls`, selon les cas.

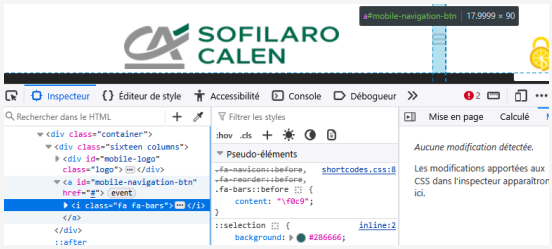


Figure n°10 : [Urbilog OK] Mauvaise vocalisation d'un menu (rôles menu/menubar/menuitem) - En-tête du site

Anomalie

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital

innovation, *Capital infrastructures*, *Dette privée*, *Portefeuille*, *Equipe*, *Notre engagement*

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO]Mauvaise vocalisation d'un bouton (sémantique)

[CTRL Urbilog KO] : Erreur non corrigé

En tant que personne utilisant un lecteur d'écran, un clavier ou une commande vocale, je veux que les boutons interactifs soient correctement identifiés, avec une étiquette explicite, afin de comprendre leur fonction, les distinguer des autres éléments, et les activer efficacement.

Constat :

Le bouton hamburger présent en vue adaptative ne possède pas de sémantique "Bouton".

Conséquence :

- Les utilisateurs de lecteurs d'écran ou de commande vocale ne perçoivent pas l'existence d'un bouton ou ne peuvent pas en deviner la fonction ;
- Les utilisateurs navigants uniquement au clavier ne peuvent pas l'atteindre ou l'activer ;
- Cela empêche l'accès ou l'activation d'une fonctionnalité potentiellement essentielle (ex. : ouverture de menu, validation d'action, etc.).

Critères d'acceptation (pour corriger) :

L'élément de script tenant le rôle de bouton :

1. Est un élément sémantiquement correct :
    - un élément `<button>` ;
    - un élément `<input type="button">`, `<input type="reset">` ou `<input type="submit">` ;
    - un élément avec les attributs `role="button"` et `tabindex="0"`.
2. Est pourvu d'un intitulé accessible.

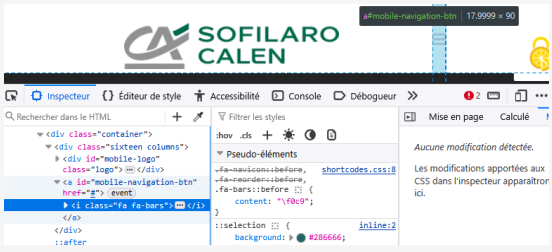


Figure n°11 : [Urbilog KO]Mauvaise vocalisation d'un bouton (sémantique) - En-tête du site

⚠ Anomalie bloquante

Pages concernées : Accueil

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Mauvaise vocalisation d'un carrousel décoratif

[CTRL Urbilog KO] : Erreur non corrigé

En tant que personne utilisant un lecteur d'écran ou une plage braille, je veux pouvoir éviter les carrousels décoratifs, afin de ne pas alourdir ma navigation sur des éléments non informatifs.

Constat :

Les éléments du carrousel de décoration de la page "Accueil" sont vocalisés, ils n'ont ni intitulé, ni sémantique.

Conséquence :

- Un utilisateur de lecteur d'écran ne sait pas :
  - qu'il est dans un carrousel informatif ;
  - qu'il navigue sur des éléments interactifs non utiles pour lui.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

Le carrousel et ses éléments interactifs ne doivent pas pouvoir être pris au focus par les lecteurs d'écran.

OU

Il faut créer deux boutons, un avant le carrousel et un après, permettant d'éviter le carrousel. Les boutons devront être accessibles avec la bonne sémantique et le bon intitulé.



Figure n°12 : [Urbilog KO]Mauvaise vocalisation d'un carrousel décoratif - Page Accueil

Critère 7.2 - Pour chaque script ayant une alternative, cette alternative est-elle pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 7.3 - Chaque script est-il contrôlable par le clavier et par tout dispositif de pointage (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil

[CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Composant interactif non atteignable

[CTRL Urbilog OK]

En tant que :

- Utilisateur en situation de handicap moteur ne pouvant pas utiliser la souris ;
- Utilisateur aveugle ou malvoyant naviguant via un lecteur d'écran ;
- Utilisateur ayant des troubles cognitifs qui nécessitent une navigation linéaire prévisible,

je veux pouvoir atteindre et activer tous les composants interactifs à l'aide du clavier ou de tout dispositif de pointage, afin d'accéder aux mêmes fonctionnalités que les autres utilisateurs et poursuivre mon parcours sans blocage.

Constat :

~~Les boutons du carrousel de la page "Accueil" ne sont pas atteignables au clavier.~~

Conséquence :

L'utilisateur au clavier ne peut pas déclencher l'action associée à ce composant, ce qui peut bloquer l'accès à une fonctionnalité essentielle ou empêcher la poursuite d'un parcours utilisateur (ex. validation d'un formulaire, ouverture d'un menu, soumission d'une recherche).

Critères d'acceptation (pour corriger) :

1. Le composant est atteignable au clavier via :
    1. la touche de tabulation, pour cela soit :
        - Utiliser un composant d'interactif natif HTML (exemples : `<button>` ; `<a href="...">` ; `<input>`) ;
        - Ajouter un attribut `tabindex="0"`.
    2. un autre mécanisme standard de navigation au clavier tel que les flèches de navigation ;
    3. si un script détourne l'usage conventionnel et propose une autre approche d'activation, alors celle-ci doit-être documentée et fonctionnelle ;
2. Les interactions souris et clavier garantissent les mêmes fonctionnalités.

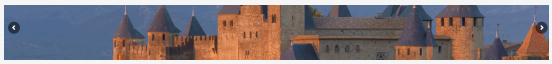


Figure n°13 : [Urbilog OK] Composant interactif non atteignable - Page Accueil

Point positif

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital

innovation, *Capital infrastructures*, *Dette privée*, *Portefeuille*, *Equipe*, *Notre engagement*

[CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Élément interactif prenant le focus à tort

[CTRL Urbilog OK]

En tant que

- Utilisateur en situation de handicap moteur naviguant uniquement au clavier ;
- Utilisateur aveugle ou malvoyant utilisant un lecteur d'écran ;
- Utilisateur ayant des troubles cognitifs nécessitant une navigation fluide et prévisible,

je veux que seuls les éléments interactifs pertinents reçoivent le focus clavier, afin de naviguer efficacement sans m'arrêter inutilement sur des éléments qui ne sont pas visible.

Constat :

~~Le lien du site "Sofilaro Calen" de l'en-tête est doublé, il est présent une fois de façon visible et une seconde fois de façon non visible.~~

~~Mais ces derniers restent pris au focus par les claviers et les lecteurs d'écran.~~

Conséquence :

- Les utilisateurs au clavier perdent du temps et peuvent être désorientés lorsqu'ils tabulent sur des éléments non visibles ;
- Les personnes ayant des troubles cognitifs peuvent perdre le fil de leur navigation à cause de ces arrêts inutiles.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Les éléments interactifs non visibles ne doivent pas recevoir le focus au clavier.
- La présence de doubles liens ayant la même destination n'est pas utile, il faut donc empêcher le lien non visible d'être pris au focus..



Figure n°14 : [Urbilog OK]Élément interactif prenant le focus à tort - En-tête du site

Critère 7.4 - Pour chaque script qui initie un changement de contexte, l'utilisateur est-il averti ou en a-t-il le contrôle ?

NON APPLICABLE

Critère 7.5 - Dans chaque page web, les messages de statut sont-ils correctement restitués par les technologies d'assistance ?

NON APPLICABLE

8. ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

Critère 8.1 - Chaque page web est-elle définie par un type de document ?

CONFORME

Critère 8.2 - Pour chaque page web, le code source généré est-il valide selon le type de document spécifié ?

CONFORME

Critère 8.3 - Dans chaque page web, la langue par défaut est-elle présente ?

CONFORME

Critère 8.4 - Pour chaque page web ayant une langue par défaut, le code de langue est-il pertinent ?

CONFORME

Critère 8.5 - Chaque page web a-t-elle un titre de page ?

CONFORME

Critère 8.6 - Pour chaque page web ayant un titre de page, ce titre est-il pertinent ?

CONFORME

Critère 8.7 - Dans chaque page web, chaque changement de langue est-il indiqué dans le code source (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 8.8 - Dans chaque page web, le code de langue de chaque changement de langue est-il valide et pertinent ?

NON APPLICABLE

Critère 8.9 - Dans chaque page web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?

NON CONFORME

> **Point positif**

Pages concernées : Accueil, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation

[CTRL OK Urbilog]

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran ou de technologie d'assistance, **je veux** que les balises HTML correspondent réellement au sens et à la structure du contenu, **afin de** comprendre correctement l'information et naviguer efficacement dans la page.

Constat :

- ~~Sur la page "Accueil", les chiffres du segment "Chiffres clefs" ainsi que les titres du segment "Nos métiers" suivants "Capital développement et transmission", "Capital infrastructures", "Capital innovation" et "Dette privée" ont des balises "Hx" alors qu'il ne s'agit pas de titres.~~
- ~~Toujours sur la page "Accueil", dans le segment "Une approche sur-mesure et flexible", des balises "H3" vide sont présentes.~~
- ~~Sur les pages "Nos métiers", les pages "Capital innovation", "Capital infrastructures" et "Dette privée" les titres "Encours de gestion" possèdent une balise "H2" utilisée uniquement à des fins de présentation.~~

Conséquence :

- Les balises utilisées à des fins purement visuelles n'ont pas de valeur sémantique et ne sont pas restituées correctement par les technologies d'assistance.
- L'utilisation de `<span>` ou `<div>` pour représenter des contenus structurés (paragraphes, listes, sections) prive l'utilisateur de repères essentiels pour naviguer et comprendre.
- L'usage abusif de `role="presentation"` supprime la valeur sémantique d'éléments natifs (par ex. un tableau de données est rendu invisible comme structure tabulaire), ce qui empêche les personnes non-voyantes d'accéder aux relations entre les cellules.
- **Résultat** : perte de sens, difficultés de compréhension et navigation confuse.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Les balises HTML doivent être employées **selon leur rôle sémantique**, et non pour la seule présentation.
- Les balises génériques `<div>` et `<span>` ne doivent pas être utilisées pour représenter des contenus structurés :
  - Un paragraphe → `<p>`
  - Une liste → `<ul>/<ol>/<li>`
  - Une section → `<section>`
- Plusieurs balises `<br>` ne doivent pas se suivre sans contenu textuel les séparant.
- L'attribut `role="presentation"` ou `role="none"` ne doit pas être appliqué sur des éléments qui véhiculent une

information structurelle ou relationnelle (ex. tableaux de données, listes, formulaires).

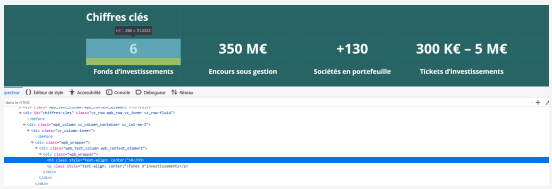


Figure n°15 : [OK Urbilog]Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation - Page Accueil

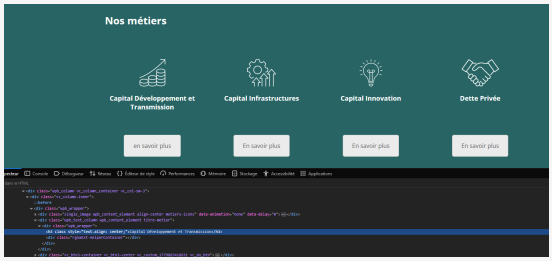


Figure n°16 : [OK Urbilog]Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation - Page Accueil

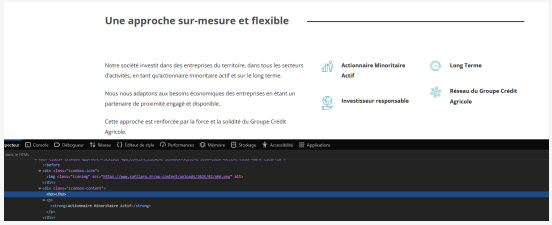


Figure n°17 : [OK Urbilog]Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation - Page Accueil

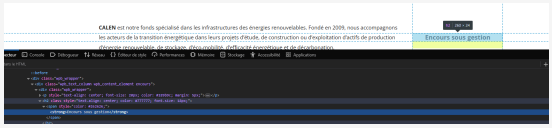


Figure n°18 : [OK Urbilog]Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation - Pages Nos métiers (Exemple Page Capital infrastructures)

Remarque

Pages concernées : Mentions légales

Utilisation appropriée des balises

Les éléments « Activité », « Siège », « Directeur de la publication », « Hébergeur » et « Conception et réalisation du site » sont marqués avec la balise , alors que celle-ci est destinée à signaler une importance particulière. Dans ce contexte, l'utilisation d'un style CSS appliqué à un élément neutre serait plus appropriée. Cette observation constitue une recommandation d'amélioration et non une non-conformité au RGAA.

À l'inverse, l'utilisation de sur certaines informations importantes, telles que l'adresse électronique de contact relative au RGPD ou le lien vers le site de la CNIL, apparaît cohérente avec la sémantique de cette balise, puisqu'elle permet d'attirer l'attention de l'utilisateur sur des informations essentielles.

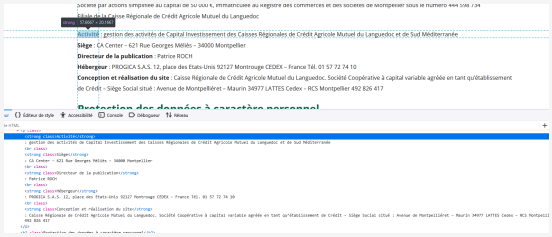


Figure n°19 : Utilisation appropriée des balises - Page Mentions légales

Anomalie

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 08/2026 - KO Urbilog] Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation (Modales cookies)

[CTRL KO Urbilog] : Erreur non corrigé

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran ou de technologie d'assistance, **je veux** que les balises HTML correspondent réellement au sens et à la structure du contenu, **afin de** comprendre correctement l'information et naviguer efficacement dans la page.

Constat :

- Dans la modale Cookies, après le titre de la modale, deux balises "BR" sont utilisées d'affilée.

Conséquence :

- Les balises utilisées à des fins purement visuelles n'ont pas de valeur sémantique et ne sont pas restituées correctement par les technologies d'assistance.
- L'utilisation de `<span>` ou `<div>` pour représenter des contenus structurés (paragraphes, listes, sections) prive l'utilisateur de repères essentiels pour naviguer et comprendre.
- L'usage abusif de `role="presentation"` supprime la valeur sémantique d'éléments natifs (par ex. un tableau de données est rendu invisible comme structure tabulaire), ce qui empêche les personnes non-voyantes d'accéder aux relations entre les cellules.
- **Résultat** : perte de sens, difficultés de compréhension et navigation confuse.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Les balises HTML doivent être employées **selon leur rôle sémantique**, et non pour la [seule présentation].
- Les balises génériques `<div>` et `<span>` ne doivent pas être utilisées pour représenter des contenus structurés :
  - Un paragraphe → `<p>`
  - Une liste → `<ul>/<ol>/<li>`
  - Une section → `<section>`
- Plusieurs balises `<br>` ne doivent pas se suivre sans contenu textuel les séparant.
- L'attribut `role="presentation"` ou `role="none"` ne doit pas être appliqué sur des éléments qui véhiculent une information structurelle ou relationnelle (ex. tableaux de données, listes, formulaires).

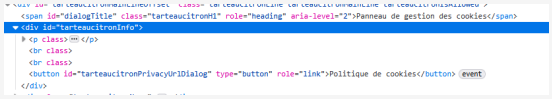


Figure n°20 : [KO Urbilog]Utilisation de balises HTML uniquement à des fins de présentation - Modale Cookies

Critère 8.10 - Dans chaque page web, les changements du sens de lecture sont-ils signalés ?

NON APPLICABLE

9. STRUCTURATION DE L'INFORMATION

Critère 9.1 - Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog]

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran, **je veux** que les titres reflètent la structure logique du contenu et ne soient pas utilisés uniquement à des fins décoratives, **afin de** comprendre l'organisation de la page et naviguer efficacement d'une section à l'autre.

Constat :

~~Les titres des pages suivantes sont identifiés à tort comme un titre :~~

- ~~Page Accueil~~
  - ~~Capital développement et transmission~~
  - ~~Capital infrastructures~~
  - ~~Capital innovation~~
  - ~~Dette privée~~
  - ~~Les numéros utilisés dans le segment "Chiffres clés".~~
- ~~Page Nos métiers (Pages "Capital innovation", "Capital infrastructures" et "Dette privée")~~
  - ~~Encours sous gestion~~

Conséquence :

- Les utilisateurs de technologies d'assistance se retrouvent à devoir faire d'avantage d'efforts pour se représenter l'organisation réelle de la page.
- Une hiérarchie incohérente ou mal appliquée empêche de comprendre la structure globale de la page.
- Les titres décoratifs ou génériques (« Informations », « Détails ») ne permettent pas d'identifier clairement le contenu associé.
- Cela réduit considérablement la lisibilité et l'accessibilité du document.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- La hiérarchie des titres doit être **cohérente et logique** :
  - Un titre de niveau supérieur peut être suivi d'un titre de niveau égal ou inférieur.
  - *Exemple* : un titre de niveau 4 peut suivre un titre de niveau 2, mais pas l'**inverse**.
- Les titres doivent être **informatifs et pertinents**, décrivant clairement le contenu de la section.
- Les styles visuels (taille, couleur, gras) ne doivent **pas** remplacer l'usage des balises sémantiques ou des attributs "ARIA".

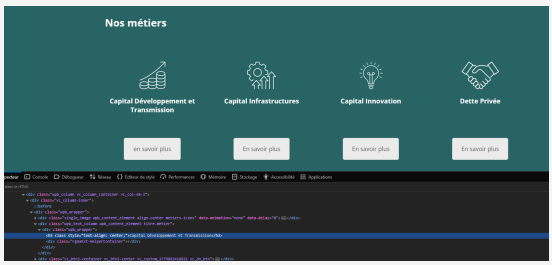


Figure n°21 : [OK Urbilog]Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre - Page Accueil

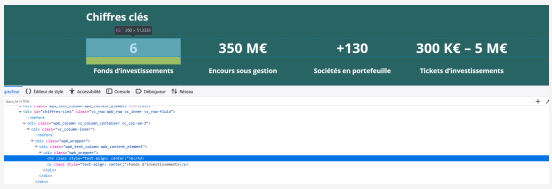


Figure n°22 : [OK Urbilog]Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre - Page Accueil

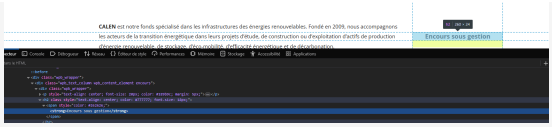


Figure n°23 : [OK Urbilog]Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre - Pages Nos métiers (Exemple Page Capital infrastructures)

Point positif

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 08/2026 - OK Urbilog] Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre (Modales cookies)

[CTRL OK Urbilog]

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran, **je veux** que les titres reflètent la structure logique du contenu et ne soient pas utilisés uniquement à des fins décoratives, **afin de** comprendre l'organisation de la page et naviguer efficacement d'une section à l'autre.

Constat :

~~Le paragraphe "Ce site utilise des cookies nécessaires à son bon fonctionnement. Ils ne peuvent pas être désactivés." de la modale cookies possède un attribut "Aria-level = 4" alors qu'il s'agit d'un paragraphe simple.~~

Conséquence :

- Les utilisateurs de technologies d'assistance se retrouvent à devoir faire d'avantage d'efforts pour se représenter l'organisation réelle de la page.
- Une hiérarchie incohérente ou mal appliquée empêche de comprendre la structure globale de la page.
- Les titres décoratifs ou génériques (« Informations », « Détails ») ne permettent pas d'identifier clairement le contenu associé.
- Cela réduit considérablement la lisibilité et l'accessibilité du document.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- La hiérarchie des titres doit être **cohérente et logique** :
  - Un titre de niveau supérieur peut être suivi d'un titre de niveau égal ou inférieur.
  - *Exemple* : un titre de niveau 4 peut suivre un titre de niveau 2, mais pas l'**inverse**.
- Les titres doivent être **informatifs et pertinents**, décrivant clairement le contenu de la section.

- Les styles visuels (taille, couleur, gras) ne doivent **pas** remplacer l'usage des balises sémantiques ou des attributs "ARIA".

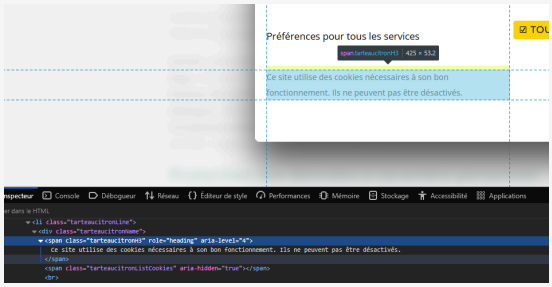


Figure n°24 : [OK Urbilog] Présence d'un libellé identifié à tort comme un titre (Modales cookies) - Modale cookies

Critère 9.2 - Dans chaque page web, la structure du document est-elle cohérente (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 9.3 - Dans chaque page web, chaque liste est-elle correctement structurée ?

NON CONFORME

Anomalie

Pages concernées : Accueil, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 08/2026 - KO Urbilog] Éléments à structurer comme une liste HTML

[CTRL KO Urbilog] : Erreurs non corrigé

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran, **je veux** que les contenus qui s'apparentent à des listes soient structurés avec les balises HTML de liste, **afin de** comprendre clairement la relation entre les éléments et naviguer efficacement dans ces contenus.

Constat :

Les énumérations des pages suivantes ne sont pas structurées comme des listes HTML :

- Page Accueil
  - La liste de liens du segment Notre écosystème
  - La liste de liens du segment Nos actionnaires.
- Page Portefeuille
  - La liste de liens des différentes entreprises.
- Page Équipe

        - Toutes les cartes présentant un membre d'équipe. (Un membre d'équipe par liste)
    - Page Notre engagement
        - La liste de liens du segment Une politique multiple.

Conséquence :

Si les contenus listés ne sont pas balisés comme des listes HTML, les utilisateurs de technologies d'assistance ne sont pas informés du nombre d'éléments et ne peuvent pas naviguer facilement dans ces contenus.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Les contenus qui s'apparentent à une liste doivent être balisés avec les éléments HTML appropriés :
    - `<ul>` + `<li>` pour les listes non ordonnées.
    - `<ol>` + `<li>` pour les listes ordonnées.
    - `<dl>` + `<dt>/<dd>` pour les listes de descriptions.
- Chaque liste doit être correctement fermée (`</ul>`, `</ol>`, `</dl>`).
- L'attribut `role="list"` et les `role="listitem"` peuvent être utilisés **uniquement** si les balises natives de liste ne sont pas disponibles (par exemple dans des environnements contraints ou composants spécifiques).

Notes techniques

Les attributs WAI-ARIA `role="list"` et `role="listitem"` peuvent nécessiter l'utilisation des attributs WAI-ARIA `aria-setsize` et `aria-posinset` dans le cas où l'ensemble de la liste n'est pas disponible via le DOM généré au moment de la consultation.

Les attributs WAI-ARIA `role="tree"`, `role="tablist"`, `role="menu"`, `role="combobox"` et `role="listbox"` ne sont pas équivalents à une liste HTML `<ul>` ou `<ol>`.

Ces derniers rôles vont surcharger la sémantique des listes HTML, il faudra alors appliquer à leurs enfants les rôles appropriés (comme "tab", "menuitem", ou "treeitem" par exemple).

Il est toutefois conseillé d'utiliser des listes HTML pour structurer les contenus utilisant ces rôles, car la structure de liste sera rendu même dans le cas où les **feuilles de style** ne sont **pas** prises en charge partiellement ou totalement (utilisation liée à l'**accessibilité**, à la connexion **bas débit**, ou technique comme l'**administration serveur**).



Figure n°25 : [KO Urbilog]Éléments à structurer comme une liste HTML - Page Portefeuille



Figure n°26 : [KO Urbilog]Éléments à structurer comme une liste HTML - Page Engagement

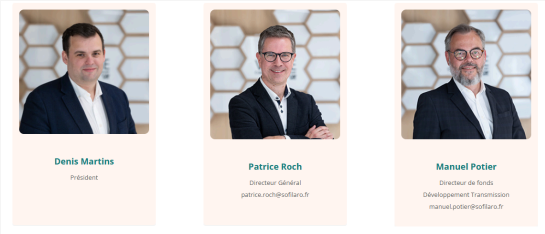


Figure n°27 : [KO Urbilog]Éléments à structurer comme une liste HTML - Page Équipe



Figure n°28 : [KO Urbilog] Éléments à structurer comme une liste HTML - Page Accueil



Figure n°29 : [KO Urbilog] Éléments à structurer comme une liste HTML - Page Accueil

Critère 9.4 - Dans chaque page web, chaque citation est-elle correctement indiquée ?

CONFORME

Remarque

Pages concernées : Accueil, Capital infrastructures

Balise q utilisé dans des non citations

Les textes des balises "q" des pages "Accueil" et "Capital infrastructures" suivants :

- Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société
- CALEN, un acteur engagé dans la Transition Energétique

> Ne sont pas des citations à proprement parler, ils ne devraient donc pas être dans des balises citations. Cette observation constitue une recommandation d'amélioration et non une non-conformité au RGAA.

10. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Critère 10.1 - Dans le site web, des feuilles de styles sont-elles utilisées pour contrôler la présentation de l'information ?

CONFORME

Critère 10.2 - Dans chaque page web, le contenu visible porteur d'information reste-t-il présent lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?

CONFORME

Critère 10.3 - Dans chaque page web, l'information reste-t-elle compréhensible lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?

CONFORME

Critère 10.4 - Dans chaque page web, le texte reste-t-il lisible lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200%, au moins (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil

[CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Texte non lisible lors d'une augmentation de la taille des caractères à 200 %

[CTRL OK Urbilog]

En tant qu'utilisateur ayant besoin d'agrandir les textes (par exemple en raison d'une déficience visuelle), **je veux** que le contenu reste **lisible et compréhensible même après agrandissement jusqu'à 200 %, afin d'**accéder à la totalité de l'information sans perte ni difficulté de lecture.

Constat :

~~Sur la page "Accueil", dans le segment "Nos métiers", lors de l'augmentation de taille des caractères, les boutons "En savoir plus" chevauchent certains titres.~~

Conséquence :

- Les utilisateurs à basse vision perdent l'accès à certaines informations essentielles.
- La navigation devient difficile, voire impossible si les textes deviennent illisibles ou si des interactions sont rendues

inaccessibles.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Garantir que l'**augmentation de la taille du texte jusqu'à 200 %** n'entraîne :
  - **Aucune perte d'information** (tout le texte reste visible et accessible).
  - **Aucune perte de lisibilité** (le contenu ne se chevauche pas et reste lisible sans défilement horizontal excessif).
- Vérifier la prise en charge de cette règle par au moins l'un des trois fonctionnalités suivantes :
  - L'**agrandissement du texte via le navigateur** (fonction intégrée).
  - Le **zoom graphique du navigateur**.
  - Un **composant d'interface du site**, si celui-ci propose une option d'agrandissement.
- Éviter les unités figées (comme `px`) pour la taille de texte, privilégier des unités relatives (`em`, `rem`, `%`).

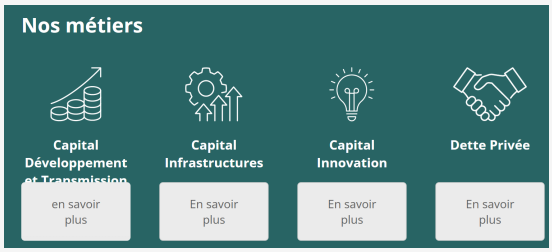


Figure n°30 : [OK Urbilog]Texte non lisible lors d'une augmentation de la taille des caractères à 200 % - Page Accueil

Critère 10.5 - Dans chaque page web, les déclarations CSS de couleurs de fond d'élément et de police sont-elles correctement utilisées ?

CONFORME

Critère 10.6 - Dans chaque page web, chaque lien dont la nature n'est pas évidente est-il visible par rapport au texte environnant ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Mentions légales, Accessibilité, Politique des cookies

[CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Lien non visible par rapport au texte environnant

[CTRL OK Urbilog]

En tant que personne daltonienne ou ayant une perception réduite des contrastes, **je veux** identifier clairement tous les liens sur la page, **afin de** comprendre leur nature et pouvoir naviguer efficacement dans le contenu.

Constat :

~~Les liens présents dans les textes des pages "Mentions légales", "Accessibilité" et "Politique des cookies" ne sont pas accessibles.~~

~~Lors de leur survol ou de la prise au focus, aucun changement autre que la couleur n'est fait.~~

~~De plus, le rapport de contraste entre les liens et leurs textes environnants est de 2.2 :1.~~

Conséquence :

- L'utilisateur peut ne pas percevoir certains liens.
- L'interactivité du site devient partiellement inaccessible, notamment en mode contraste élevé ou pour les utilisateurs daltoniens.
- Cela peut entraîner une navigation incorrecte ou l'impossibilité d'accéder à certaines informations.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Chaque lien dont la nature n'est pas évidente doit avoir un **rapport de contraste ≥ 3:1** avec le texte environnant.
- Chaque lien doit disposer d'au moins **une indication visuelle supplémentaire** autre que la couleur (ex. soulignement, mise en gras, icône).
- Chaque lien doit fournir une **indication visuelle claire au focus et au survol**, autre qu'un simple changement de couleur (ex. soulignement supplémentaire, bordure, changement de style).
- Les solutions doivent respecter les recommandations W3C : Techniques pour améliorer la perception des liens.

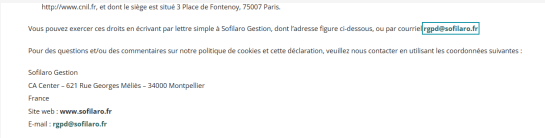


Figure n°31 : [OK Urbilog] Lien non visible par rapport au texte environnant - Exemple page Politique des cookies



Figure n°32 : [OK Urbilog] Lien non visible par rapport au texte environnant - Exemple page Mentions légales


À cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel
- Plan d'actions 2025
- Plan d'actions 2026 à venir
- Plan d'actions 2027 à venir

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Sofilaro – www.sofilaro.fr

ÉTAT DE CONFORMITÉS

Le site www.sofilaro.fr n'est pas en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2 car il n'existe aucun résultat d'audit en cours de validité permettant de mesurer le respect des critères. Par conséquent aucune non-conformité et aucune dérogation ne sont énumérées ci-dessous.

Figure n°33 : [OK Urbilog]Lien non visible par rapport au texte environnant - Exemple page Accessibilité

Critère 10.7 - Dans chaque page web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?

CONFORME

Critère 10.8 - Pour chaque page web, les contenus cachés ont-ils vocation à être ignorés par les technologies d'assistance ?

CONFORME

Critère 10.9 - Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la forme, taille ou position. Cette règle est-elle respectée ?

CONFORME

Critère 10.10 - Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée par la forme, taille ou position uniquement. Cette règle est-elle implémentée de façon pertinente ?

CONFORME

Critère 10.11 - Pour chaque page web, les contenus peuvent-ils être présentés sans perte d'information ou de fonctionnalité et sans avoir recours soit à un défilement vertical pour une fenêtre ayant une hauteur de 256 px, soit à un défilement horizontal pour une fenêtre ayant une largeur de 320 px (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Information ou fonctionnalité non disponible avec une fenêtre réduite

[CTRL OK Urbilog]

En tant que personne naviguant sur un appareil avec un affichage réduit (type mobile), **je veux** pouvoir lire et utiliser toutes les informations et fonctionnalités d'une page peu importe les

dimensions de la fenêtre, **afin de** conserver un accès fluide au contenu et aux fonctionnalités, sans perte de compréhension ni d'efficacité.

Constat :

~~Le logo du lien "LinkedIn" du menu de navigation disparait en fenêtre réduite.~~

Conséquence :

L'utilisateur ne peut pas trouver certaines informations ou fonctionnalités et en faire usage.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

Pour chaque fonctionnalité ou information présente dans la page, celle-ci doit être rendue quelque soit les dimensions de la fenêtre.



Figure n°34 : [OK Urbilog] Information ou fonctionnalité non disponible avec une fenêtre réduite - Menu de navigation

Critère 10.12 - Dans chaque page web, les propriétés d'espacement du texte peuvent-elles être redéfinies par l'utilisateur sans perte de contenu ou de fonctionnalité (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 10.13 - Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant à la prise de focus ou au survol d'un composant d'interface sont-ils contrôlables par l'utilisateur (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Notre engagement

[CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Contenus additionnels non contrôlables par l'utilisateur (hors cas particuliers)

[CTRL OK Urbilog]

En tant qu'utilisateur malvoyant ou utilisateur de lecteur d'écran qui interagit au clavier ou au pointeur, **je veux** que les contenus additionnels déclenchés au focus ou au survol restent visibles et soient contrôlables, **afin de** pouvoir consulter ces informations sans qu'elles disparaissent trop vite ou bloquent la navigation.

Constat :

~~Les 4 cards de "Nos engagements" de la page "Notre engagement" se retournent lorsque la souris les survole, les textes derrière les cards sont atteignables.~~

~~Cependant, les cards ne peuvent pas se retourner via la touche "Échap" ou un bouton de fermeture, obligeant les utilisateurs à se déplacer en dehors la card.~~

Conséquence :

- Les utilisateurs au clavier risquent de ne pas avoir le temps de lire le contenu avant qu'il disparaisse.
- Les utilisateurs de souris peuvent perdre l'accès au contenu si celui-ci disparaît dès qu'ils bougent légèrement le pointeur.
- Perte d'informations importantes (ex. aide contextuelle, infobulle, menu déroulant).

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Le contenu additionnel déclenché au focus ou au survol **peut être masqué par l'utilisateur** sans déplacer le focus ou le pointeur.
- Le contenu additionnel déclenché au survol peut être **survolé à son tour** par le pointeur sans disparaître.
- Le contenu additionnel reste visible **jusqu'à** :
    - ce que l'utilisateur retire le focus ou le pointeur,
    - ce que l'utilisateur déclenche volontairement une action de fermeture,
    - ou que le contenu ne soit plus valide.
- Exceptions :
    - attribut `title` ou messages natifs du navigateur,
    - fenêtres modales conformes au pattern WAI-ARIA `dialog`,
    - contenus qui n'occultent ni ne remplacent une information.

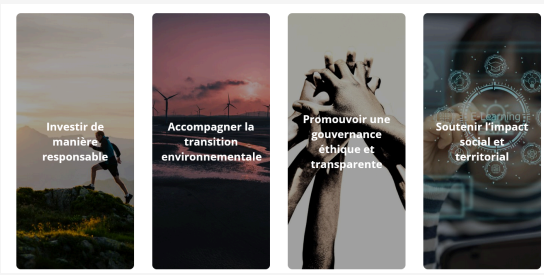


Figure n°35 : [OK Urbilog]Contenus additionnels non contrôlables par l'utilisateur (hors cas particuliers) - Page Notre engagement

Critère 10.14 - Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant via les styles CSS uniquement peuvent-ils être rendus visibles au clavier et par tout dispositif de pointage ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Notre engagement

[CTRL 10/2026 – OK Urbilog] Contenus additionnels affichés via les styles uniquement non visibles au clavier ou à la souris

[CTRL OK Urbilog]

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran ou utilisateur au clavier qui ne peut pas utiliser le survol à la souris, **je veux** accéder aux contenus additionnels affichés uniquement par les styles CSS, **afin de** bénéficier de la même information que les utilisateurs de la souris et ne pas perdre de contexte ou d'aide.

Constat :

~~Les 4 cards de "Nos engagements" de la page "Notre engagement" se retournent lorsque la souris les survole, les textes derrière les cards sont atteignables.~~

~~Cependant, le texte ne peut pas être visible pour les utilisateurs clavier uniquement.~~

Conséquence :

- Les utilisateurs au clavier n'ont pas accès aux contenus qui apparaissent uniquement via le survol (`:hover`) ou le focus CSS.
- Les utilisateurs de lecteur d'écran risquent de ne pas être informés de l'existence de ces contenus additionnels.
- Cela crée une rupture d'égalité d'accès à l'information et nuit à la compréhension de l'interface.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Tout contenu additionnel déclenché **au survol d'un composant via CSS** doit être également rendu visible :
  - à l'activation du composant via le clavier,
  - ou à la prise de focus du composant,
  - ou via un autre composant activable.



Figure n°36 : [OK Urbilog]Contenus additionnels affichés via les styles uniquement non visibles au clavier ou à la souris - Page Notre engagement

11. FORMULAIRES

Critère 11.1 - Chaque champ de formulaire a-t-il une étiquette ?

NON APPLICABLE

Critère 11.2 - Chaque étiquette associée à un champ de formulaire est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 11.3 - Dans chaque formulaire, chaque étiquette associée à un champ de formulaire ayant la même fonction et répétée plusieurs fois dans une même page ou dans un ensemble de pages est-elle cohérente ?

NON APPLICABLE

Critère 11.4 - Dans chaque formulaire, chaque étiquette de champ et son champ associé sont-ils accolés (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 11.5 - Dans chaque formulaire, les champs de même nature sont-ils regroupés, si nécessaire ?

NON APPLICABLE

Critère 11.6 - Dans chaque formulaire, chaque regroupement de champs de même nature a-t-il une légende ?

NON APPLICABLE

Critère 11.7 - Dans chaque formulaire, chaque légende associée à un regroupement de champs de même nature est-elle pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 11.8 - Dans chaque formulaire, les items de même nature d'une liste de choix sont-ils regroupés de manière pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 11.9 - Dans chaque formulaire, l'intitulé de chaque bouton est-il pertinent (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 11.10 - Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il utilisé de manière pertinente (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 11.11 - Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il accompagné, si nécessaire, de suggestions facilitant la correction des erreurs de saisie ?

NON APPLICABLE

Critère 11.12 - Pour chaque formulaire qui modifie ou supprime des données, ou qui transmet des réponses à un test ou à un examen, ou dont la validation a des conséquences financières ou juridiques, les données saisies peuvent-elles être modifiées, mises à jour ou récupérées par l'utilisateur ?

NON APPLICABLE

Critère 11.13 - La finalité d'un champ de saisie peut-elle être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ?

NON APPLICABLE

12. NAVIGATION

Critère 12.1 - Chaque ensemble de pages dispose-t-il de deux systèmes de navigation différents, au moins (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 12.2 - Dans chaque ensemble de pages, le menu et les barres de navigation sont-ils toujours à la même place (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 12.3 - La page « plan du site » est-elle pertinente ?

CONFORME

Critère 12.4 - Dans chaque ensemble de pages, la page « plan du site » est-elle atteignable de manière identique ?

CONFORME

Critère 12.5 - Dans chaque ensemble de pages, le moteur de recherche est-il atteignable de manière identique ?

NON APPLICABLE

Critère 12.6 - Les zones de regroupement de contenus présentes dans plusieurs pages web (zones d'en-tête, de navigation principale, de contenu principal, de pied de page et de moteur de recherche) peuvent-elles être atteintes ou évitées ?

NON CONFORME

Anomalie

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Absence de dispositif permettant d'atteindre ou d'éviter les zones de regroupement

[CTRL Urbilog KO] : Erreur non corrigé

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran ou de clavier, **je veux** pouvoir accéder directement ou éviter facilement les zones répétées (comme le menu, l'en-tête ou le pied de page), **afin de** gagner du temps et améliorer mon confort de navigation.

Constat :

Sur les différentes pages du site, les zones suivantes ne possèdent pas de landmark :

- Header
- Footer

Conséquence :

- Les utilisateurs de lecteur d'écran doivent parcourir à chaque fois les mêmes zones répétées avant d'atteindre le contenu principal.
- Les utilisateurs naviguant uniquement au clavier sont obligés de multiplier les tabulations pour passer au contenu utile.
- Cela génère une perte de temps, une fatigue cognitive et un risque d'abandon de la navigation.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Techniquement, il faut que dans chaque page web où elles sont présentes, la zone d'en-tête, de navigation principale, de contenu principal, de pied de page et de moteur de recherche respectent au moins une de ces conditions :
  - La zone possède un rôle WAI-ARIA de type landmark correspondant à sa nature ;
  - La zone possède un titre dont le contenu permet de comprendre la nature du contenu de la zone ;

- La zone peut être masquée par le biais d'un bouton précédent directement la zone dans l'ordre du code source ;
- La zone peut être évitée par le biais d'un lien d'évitement précédent directement la zone dans l'ordre du code source ;
- La zone peut être atteinte par le biais d'un lien d'accès rapide visible ou, à défaut, visible à la prise de focus.

- En pratique, deux solutions sont à privilégier :
  - **Mise en place de liens d'accès rapide (skip links) (complémentaire avec le critère 12.7) :**
    - Un ensemble de liens permet d'accéder directement aux principales zones de la page (menu, contenu principal, moteur de recherche, pied de page, etc.).
    - Ces liens doivent être visibles au focus clavier.
    - Exemple attendu : un lien « Aller au contenu » en tout début de page, atteignable par Tab.
  - **Utilisation correcte des rôles de type "Landmark" (explicites ou implicites)(complémentaire avec le critère 9.2) :**
    - `<header>` → rôle implicite `banner` (si enfant direct du `<body>`).
    - `<footer>` → rôle implicite `contentinfo` (attention : compatibilité limitée avec VoiceOver + Safari ≤ 13).
    - `<main>` → rôle implicite `main` (unique par page).
    - `<nav>` → rôle implicite `navigation` (utilisable pour les menus principaux ou secondaires).
    - `<search>` → doit posséder explicitement le rôle `search` (élément expérimental, pas encore pris en charge partout).

À noter :

- Les rôles `banner`, `main`, `contentinfo` et `search` doivent être **uniques** dans une page.
- Les rôles `navigation` peuvent être multiples, mais doivent correspondre à des zones distinctes et clairement identifiées.

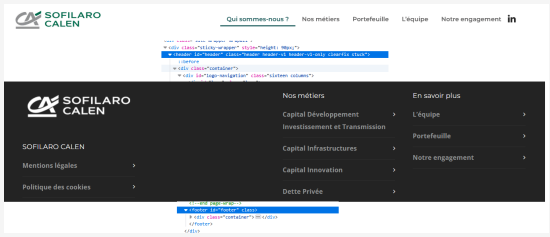


Figure n°37 : [Urbilog KO]Absence de dispositif permettant d'atteindre ou d'éviter les zones de regroupement - Ensemble de page

Critère 12.7 - Dans chaque page web, un lien d'évitement ou d'accès rapide à la zone de contenu principal est-il présent (hors cas particuliers) ?

NON CONFORME

Anomalie

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Lien d'accès rapide non présent

[CTRL Urbilog KO] : Erreur non corrigé

En tant qu'utilisateur de lecteur d'écran ou de clavier, **je veux** pouvoir atteindre directement le contenu principal, **afin de** ne pas avoir à parcourir systématiquement les menus, en-têtes ou autres zones répétitives.

Constat :

Le site "Sofilaro" ne contient pas de lien d'accès rapide.

Conséquence :

- Sans lien d'accès rapide, les utilisateurs doivent parcourir manuellement toutes les zones répétées avant d'accéder au contenu principal.
- Cela entraîne une perte de temps importante, en particulier pour les personnes utilisant la navigation au clavier ou les lecteurs d'écran.
- Cela augmente la fatigue cognitive et réduit l'efficacité de la navigation.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- Chaque page de l'ensemble de pages doit comporter au moins un **lien d'accès rapide** menant directement au contenu principal.
- Ce lien doit :
  - Être idéalement situé au tout début du code source (avant le menu et l'en-tête), en tout cas, toujours situé à la même place dans la présentation et dans le même ordre relatif dans le code source.
  - Être **visible au focus clavier** (par exemple via un style CSS appliqué uniquement lorsqu'il est activé par Tab).
  - Pointer vers une ancre située dans la zone `<main>` ou équivalent.

Cas particuliers

Il existe une gestion de cas particuliers lorsque le site web est constitué d'une seule page.

Dans ce cas de figure, l'obligation de la présence d'un lien d'accès rapide est liée au contexte de la page : présence ou absence de navigation ou de contenus additionnels, par exemple.

Le critère peut être considéré comme non applicable lorsqu'il est avéré qu'un lien d'accès rapide est inutile.

Critère 12.8 - Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?

CONFORME

Critère 12.9 - Dans chaque page web, la navigation ne doit pas contenir de piège au clavier. Cette règle est-elle respectée ?

CONFORME

Critère 12.10 - Dans chaque page web, les raccourcis clavier n'utilisant qu'une seule touche (lettre minuscule ou majuscule, ponctuation, chiffre ou symbole) sont-ils contrôlables par l'utilisateur ?

NON APPLICABLE

Critère 12.11 - Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant au survol, à la prise de focus ou à l'activation d'un composant d'interface sont-ils si nécessaire atteignables au clavier ?

CONFORME

Point positif

Pages concernées : Accueil, Mentions légales, Plan de site, Accessibilité, Politique des cookies, Capital innovation, Capital infrastructures, Dette privée, Portefeuille, Equipe, Notre engagement

[CTRL 10/2026 - Urbilog OK] Contenus additionnels non atteignables au clavier (Touche Echap)

[CTRLUrbilog OK]

En tant qu'utilisateur naviguant exclusivement au clavier, **je veux** pouvoir atteindre et interagir avec **tous les contenus additionnels** (menus, panneaux, popovers, infobulles enrichies, etc.), **afin de** ne pas perdre l'accès à des fonctionnalités essentielles déclenchées uniquement par survol, focus ou activation.

Constat :

~~Dans le menu de navigation du site, la catégorie "Nos métiers" ouvre un contenu additionnel proposant différents liens.~~

~~Ce contenu additionnel s'ouvre via la prise au focus clavier et le survol souris, il se ferme automatiquement dès que le survol souris ou que le focus clavier se retrouve en dehors du contenu additionel, cependant, il ne peut être fermer via la touche "Echap".~~

Conséquence :

- Les utilisateurs au clavier se retrouvent exclus de fonctionnalités visibles uniquement à la souris.
- Le focus peut être piégé à l'extérieur du contenu, ou au contraire l'utilisateur peut perdre le contenu avant d'avoir pu y accéder.

- Cela entraîne une **rupture d'équivalence d'usage** entre les différents modes de navigation (clavier / souris / lecteur d'écran).

Critères d'acceptation (pour corriger) :

Tout contenu additionnel contenant un ou plusieurs éléments interactifs doit être :

- **déclenchable autrement qu'au survol** (prise de focus, activation clavier).
- **atteignable dans l'ordre de tabulation** dès son apparition, avec possibilité de naviguer à l'intérieur.
- **fermé de manière contrôlée par l'utilisateur**, soit par activation d'un bouton explicite de fermeture, soit par la touche Échap.
- **sortie du contenu fluide** : après avoir quitté ce contenu additionnel, la tabulation reprend naturellement son cours, sans perte de repère ni piégeage du focus.

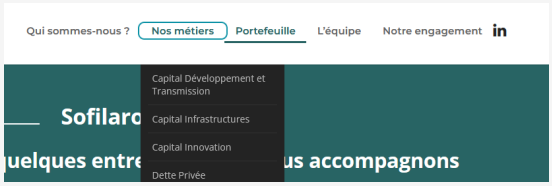


Figure n°38 : [Urbilog OK] Contenus additionnels non atteignables au clavier - Menu de navigation

13. CONSULTATION

Critère 13.1 - Pour chaque page web, l'utilisateur a-t-il le contrôle de chaque limite de temps modifiant le contenu (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE

Critère 13.2 - Dans chaque page web, l'ouverture d'une nouvelle fenêtre ne doit pas être déclenchée sans action de l'utilisateur. Cette règle est-elle respectée ?

CONFORME

Critère 13.3 - Dans chaque page web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?

NON CONFORME

⚠ Anomalie bloquante

Pages concernées : Notre engagement

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO] Document bureautique en téléchargement sans version accessible

[CTRL 10/2026 - Urbilog KO] :Erreur non corrigé

En tant qu'utilisateur avec besoins spécifiques (lecteur d'écran, navigation clavier, ou logiciels de grossissement), **je veux** que chaque document bureautique téléchargeable soit accessible ou dispose d'une version alternative accessible, **afin de** pouvoir consulter et interagir avec son contenu de manière équivalente au contenu HTML de la page.

Constat :

Le PDF "Télécharger notre charte RSE" de la page "Notre engagement" n'est pas accessible.

Conséquence :

- L'utilisateur ne peut pas accéder au contenu du document.
- Les utilisateurs de technologies d'assistance ou ceux ayant des besoins spécifiques sont exclus du traitement de l'information.
- Non-conformité avec la réglementation RGAA et le principe d'accessibilité des contenus essentiels.

Critères d'acceptation (pour corriger) :

- **Vérifier l'accessibilité du document en téléchargement** :
  - Le document doit être compatible avec les exigences d'accessibilité (ex. PDF balisé, structuré, avec texte réel et images décrites).
- **Fournir une version alternative si nécessaire** :
  - Si le document original n'est pas accessible, proposer :
    - Une version alternative accessible au format bureautique, **ou**
    - Une version HTML accessible qui reproduit le contenu du document.
- **Informer l'utilisateur** :
  - Indiquer clairement qu'une version accessible est disponible via un lien distinct.
- **Cas particuliers** :
  - Les documents publiés avant le 23 septembre 2018 pour les personnes de droit privé mentionnées par la loi du 11 février 2005 sont exemptés, sauf s'ils sont nécessaires pour accomplir une démarche administrative.

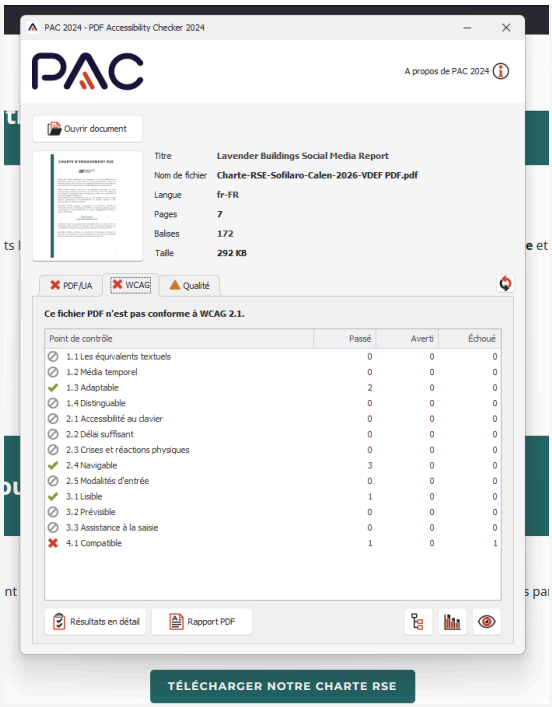


Figure n°39 : [Urbilog KO]Document bureautique en téléchargement sans version accessible - Page Notre engagement

Critère 13.4 - Pour chaque document bureautique ayant une version accessible, cette version offre-t-elle la même information ?

NON APPLICABLE

Critère 13.5 - Dans chaque page web, chaque contenu cryptique (art ASCII, émoticône, syntaxe cryptique) a-t-il une alternative ?

NON APPLICABLE

Critère 13.6 - Dans chaque page web, pour chaque contenu cryptique (art ASCII, émoticône, syntaxe cryptique) ayant une alternative, cette alternative est-elle pertinente ?

NON APPLICABLE

Critère 13.7 - Dans chaque page web, les changements brusques de luminosité ou les effets de flash sont-ils correctement utilisés ?

NON APPLICABLE

Critère 13.8 - Dans chaque page web, chaque contenu en mouvement ou clignotant est-il contrôlable par l'utilisateur ?

CONFORME

Critère 13.9 - Dans chaque page web, le contenu proposé est-il consultable quelle que soit l'orientation de l'écran (portrait ou paysage) (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 13.10 - Dans chaque page web, les fonctionnalités utilisables ou disponibles au moyen d'un geste complexe peuvent-elles être également disponibles au moyen d'un geste simple (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 13.11 - Dans chaque page web, les actions déclenchées au moyen d'un dispositif de pointage sur un point unique de l'écran peuvent-elles faire l'objet d'une annulation (hors cas particuliers) ?

CONFORME

Critère 13.12 - Dans chaque page web, les fonctionnalités qui impliquent un mouvement de l'appareil ou vers l'appareil peuvent-elles être satisfaites de manière alternative (hors cas particuliers) ?

NON APPLICABLE